

CONVENTION COLLECTIVE
INTERVENUE ENTRE

82 JAN 15 13 43 SECTEUR
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

EMPLOYEUR: HOPITAL SAINT-FRANCOIS D'ASSISE
Nom
10, de l'Espinay
Adresse
Québec G1L 3L5

CENTRE PRÉ-ARCHIVAGE
1982 05 26
M.T.M.S.R.

ET

ASSOCIATION ACCREDITEE: ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES
PARA-MEDICAUX DU QUEBEC (A.P.P.M.Q.)
Nom
C.P. 2165
Adresse
St-Romuald, Québec, G6W 5M5

L'employeur et l'association accréditée conviennent que le mémoire d'entente agréé à l'échelle nationale et signé à Québec le 16 janvier 1980 entre le Comité patronal de négociation du secteur des Affaires Sociales (CPNAS) et le Cartel des Organismes Professionnels de la Santé Inc. (COPS) constitue la convention collective régissant les conditions de travail des salariés visés par l'accréditation accordée à l'association accréditée le 11 décembre 19 81.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé le présent document par l'entremise de leurs représentants autorisés ce 15 ième jour de décembre 19 81.

POUR L'EMPLOYEUR

Paul Bombardier

POUR L'ASSOCIATION

Robert Gouffard Jérome

RENSEIGNEMENTS

DATE DE L'ACCREDITATION:

8 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 1
AN MOIS JOUR

NUMERO DE DOSSIER DE L'ACCREDITATION:

Q-1250-42

NOMBRE DE SALARIES REGIE PAR CETTE CONVENTION:

5

DATE DE SIGNATURE DE LA CONVENTION
COLLECTIVE : au niveau local

81 | 12 | 15
AN MOIS JOUR

CETTE CONVENTION COLLECTIVE DEMEURE EN VIGUEUR JUSQU'AU 31 DECEMBRE 1982